



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 3 mai 2024 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN ; Nicole DOUMENG

Absents : Mme Louise FENELON excusée, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT, Mme Françoise RISTERUCCI excusée donne pouvoir à Nicole DOUMENG, Chantal COULANGE excusée, Monsieur Laurent FOIRIEN excusé donne pouvoir à Pascal LE MENN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Pascal LE MENN, a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Sollicitation d'une subvention dans le cadre du dispositif « 5 000 équipements génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport
2. Questions diverses.

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pascal LE MENN, a été élu secrétaire de séance.

1. Sollicitation d'une subvention dans le cadre du dispositif « 5000 équipements génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport

Vu le Plan pluriannuel d'investissement en faveur du sport davantage en lien avec le milieu scolaire visant à financer 5 000 équipements sportifs d'ici à 2026 avec un budget de 300 M€ publié le 6 février 2024,

Vu le Décret n°2024-124 en date du 21 février 2024 portant annulation de crédits, et à l'évolution de certains critères et qui a ramené à 90 M€ ce plan pluriannuel,

Vu l'intérêt pour les élèves de la commune de se doter, en lien avec l'équipe pédagogique, d'une cour d'école dotée d'un design actif sportif permettant de la rendre plus attractive et de faciliter l'exercice physique par le sport,

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de marquage au sol d'un design actif et attractif dont le coût prévisionnel s'élève à 5 473,50 € HT soit 6 568,20 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif « 5000 équipements génération 2024 »

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

Coût total : 5 473.50 € HT

ANS : 4 378.80 € HT

Autofinancement communal : 1094,70 € HT + 1094,70 € de TVA récupérable.

Mme le Maire fournira à l'ANS l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution du dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Anne-Françoise GAILLOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **ARRETE** le projet de marquage au sol d'un design actif et sportif dans la cour de récréation de l'école des Chanterelles,
- **ADOpte** le plan de financement adopté ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif « 5000 équipements génération2024 » axe 2.

2. Questions diverses

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes, et ont signé au registre Mme le Maire, Anne-Françoise GAILLOT et Mr Francis MERCIER, secrétaire de séance.

Le Maire Anne-Françoise GAILLOT	Le secrétaire de séance Pascal LE MENN